

Présentation et répartition des Amphibiens Chalonnais

Atlas de la Biodiversité Chalonnaise – Juillet 2015



Table des matières

Le Triton crêté, <i>Triturus cristatus</i> (Laurenti, 1768)	2
Le Triton palmé, <i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	5
Le Triton ponctué, <i>Lissotriton vulgaris</i> (Linnaeus, 1758)	7
La Salamandre tachetée, <i>Salamandra salamandra</i> (Linnaeus, 1758).....	10
L'Alyte accoucheur, <i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)	12
Le Pélodyte ponctué, <i>Pelodytes punctatus</i> (Daudin, 1803)	14
La Crapaud épineux, <i>Bufo spinosus</i> (Daudin, 1803)	17
La Grenouille verte, <i>Pelophylax sp.</i>	19
La Grenouille agile, <i>Rana dalmatina</i> (Fitzinger in Bonaparte, 1838)	21
La Rainette verte, <i>Hyla arborea</i> (Linnaeus, 1758).....	23
Le Xénope lisse, <i>Xenopus laevis</i> (Daudin, 1803).....	25

Le Triton crêté, *Triturus cristatus* (Laurenti, 1768)

Caractéristiques :

Grand triton de couleur sombre, il peut mesurer jusqu'à 15cm. Son dos est de couleur foncée à noirâtre avec de grosses ponctuations noires. Son ventre est jaune à orange, ponctué de noir. Les mâles arborent en période de reproduction une grande crête dentelée.

Espèce de plaine de la moitié nord de la France, ce triton a besoin de mares interconnectées pour permettre l'échange d'individus (métapopulation). Il passe en moyenne 4 à 5 mois de l'année dans la mare. Des travaux dans les Deux-Sèvres ont montré que sa présence est liée à la proximité de haies (BOISSINOT, 2009).



Figure 1. *T.cristatus*, réserve incendie - M162

Statuts			
Européen	National	Régional	Communal
Espèce protégée (AnII et IV de la DHFF)	Espèce protégée, article 2	Déterminant ZNIEFF Préoccupation mineure (LC) sur la liste rouge	Assez commun

Tableau 1. Statuts de *T.cristatus*

Ecologie et répartition communale :

Le Triton crêté a été observé dans 31 mares de la commune d'après les connaissances acquises en mai 2015. L'étude menée a permis de calculer que la probabilité d'occupation des mares était de 29% et sa détectabilité de 80%.

Avant le lancement de l'Atlas de la Biodiversité Chalonnaise, seules trois localités étaient connues des naturalistes. Ceci a justifié que ce taxon soit « ciblé » sur le plateau de la Guinière lors des inventaires. Les connaissances acquises montrent une concentration autour de la zone d'activités de l'Eperonnerie, des mares dans lesquelles l'espèce est présente. Le nombre élevé d'occurrences dans ce secteur est sans doute à mettre en parallèle de la forte densité de mares sur la zone. On sait en effet d'après la bibliographie que l'espèce est liée à une forte densité de mares : 5-6 mares/km² (GENDRE & RUFRAY, 2005).

L'espèce peut coloniser des points d'eau dès la première année dans la mesure où elles se trouvent dans un rayon de 300m (ONEMA, 2013). Cette observation s'est vérifiée sur le terrain sur la mare 194 située dans l'extension de la zone d'activité de l'Eperonnerie : deux mâles ont été observés dans cette mare creusée en 2014. La colonisation des mares par l'espèce peut s'effectuer à une échelle plus grande (de l'ordre du kilomètre) : la densité de mares sur la commune est donc favorable.

Il est connu que les eaux rapides et les rivières larges constituent généralement une barrière naturelle à la migration du Triton crêté. Sa dispersion peut également être limitée par les zones urbanisées et les zones de cultures intensives (ONEMA, 2013). L'espèce a été observée dans trois boires sur l'île de Chalennes, ce/ces noyau(x) de populations semblent isolés du reste de la commune. Il est peu probable voire impossible, que des échanges y soient effectués.

L'espèce peut être influencée par différents facteurs liés au type de la mare, mais également à plus large échelle, par la structure paysagère. D'après les inventaires réalisés, il a pu être observé que l'espèce était présente majoritairement dans une matrice paysagère correspondant à des zones d'agriculture hétérogènes.

La taille des mares dans laquelle l'espèce a été retrouvée sur la commune est en moyenne de 350m², ce qui correspond aux données connues sur la biologie de l'espèce. Ces mares ont généralement une profondeur supérieure à 1 mètre. La présence de l'espèce apparaît significativement liée à l'absence de poissons.

Le Triton crêté est aussi connu pour apprécier les herbiers aquatiques, mais ce constat n'a pas été vérifié sur la commune (dans certaines mares, aucun herbier n'a été observé). Dans ce genre de situation, l'espèce utilise des supports de ponte par substitution : il peut s'agir de feuilles mortes par exemple. Au cours des inventaires en 2015 plusieurs pontes ont été observées dans des morceaux de plastiques (cf. figure 25).

Une particularité des observations faites en 2015 est la découverte de l'espèce dans trois réserves incendie sur la commune. Deux de ces points d'eau (situés dans la zone d'activité de l'Eperonnerie) abritent des populations conséquentes de l'espèce. Dans la première, 248 individus (dans 90m²) ont été comptabilisés le 11 mars 2015 et 98 dans la seconde (590m²). Ces deux réserves semblent constituer de véritables noyaux pour la population chalonnaise. Dans la première, le sex-ratio était équilibré et dans la seconde il était en faveur des mâles. Les fortes densités dans ce secteur de la commune évoquent la présence probable de mares sur la zone avant son urbanisation. Dans l'une des réserves, plusieurs observations d'individus de couleur très claire ont été effectuées (Figure 2).

L'espèce est souvent observée sur la commune en compagnie du Triton palmé et la Grenouille agile.



Figure 2. Individu clair - réserve incendie - M162



Figure 3. Ponte de *T.cristatus* dans du plastique - ©Y.Raoul

Le Triton palmé, *Lissotriton helveticus* (Razoumowsky, 1789)

Caractéristiques :

Contrairement à l'espèce précédente, cette espèce est beaucoup plus petite et ne dépasse pas 10cm de long. Il a le dos marron à olivâtre. Son ventre est couleur « crème » avec au centre une zone orange comprenant quelques petites ponctuations sombres. Le mâle a les pattes palmées en période de reproduction.

Il est présent dans la quasi-totalité de la France, où c'est l'espèce de triton la plus commune.



Figure 4. *L. helveticus* - M192

Statuts			
Européen	National	Régional	Communal
-	Espèce protégée, article 3	Préoccupation mineure (LC) sur la liste rouge, priorité faible	Très commun

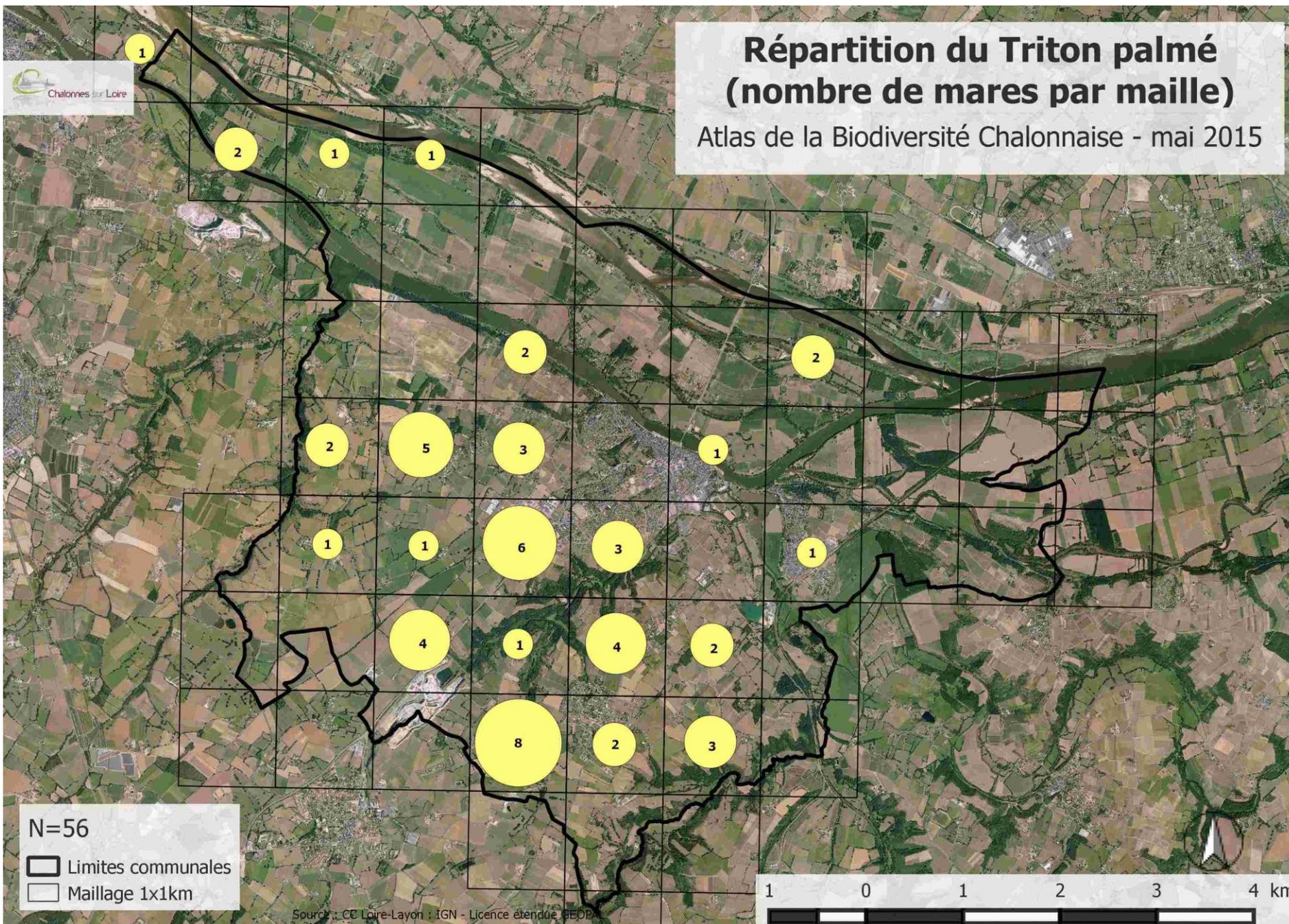
Tableau 2. Statuts de *L. helveticus*

Ecologie et répartition communale :

Le Triton palmé a été observé dans de nombreuses mares de la commune (N=56). L'étude menée en 2015 a permis de calculer que la probabilité d'occupation des mares était de 63% et sa détectabilité de 70%. L'espèce semble répartie de façon homogène sur la commune, mais toutes les mares sont loin d'être colonisées. La taille moyenne des mares dans lesquelles l'espèce a été observée (dans le cadre du protocole) est de 470m².

Les mares dans lesquelles l'espèce a été observée présentent des caractéristiques très variables en termes d'ombrage, de profondeur et de végétation. **D'après l'inventaire réalisé, elle est liée aux mares prairiales ouvertes et à l'absence de poissons.** Sur Chalennes, Le Triton palmé a été majoritairement observé dans la matrice paysagère « espaces agricoles interrompues par des espaces naturels importants ». Des travaux ont montré que sa présence était liée négativement à la présence de route de fréquentation moyenne dans un rayon de 400m. Les haies dans un rayon proche de la mare influencent positivement la présence et l'abondance de l'espèce (BOISSINOT, 2009). Le Triton palmé est connu pour apprécier les zones boisées dont les surfaces en eaux sont relativement petites. Il apprécie la végétation aquatique pour déposer ses œufs mais reste peu exigeant pour les milieux aquatiques nécessaires à sa reproduction (bassins, fossés, marais, mares, ...). Il est souvent observé dans les mares en compagnie du Triton crêté et de la Grenouille agile. Dans les réserves incendie, l'espèce est souvent présente. L'observation dans deux d'entre elles de plusieurs tritons pedomorphes¹ est une particularité à noter.

¹ Rétention de caractères larvaires ou juvéniles chez l'adulte.



Le Triton ponctué, *Lissotriton vulgaris* (Linnaeus, 1758)

Caractéristiques :

Cette espèce ressemble beaucoup à la précédente. Elle mesure jusqu'à 11cm. Le ventre est clair et jaune orangé avec des ponctuations très marquées, sa gorge est généralement grise et ponctuée. Les mâles possèdent une crête ondulée en période de reproduction. Le Triton ponctué est présent dans la moitié nord de la France. En Pays de la Loire, il fréquente souvent les vallées alluviales et semble aujourd'hui en forte régression dans la région (MARCHADOUR, coord 2009).



Figure 5. *L.vulgaris* - M103

Statuts			
Européen	National	Régional	Communal
-	Espèce protégée, article 3	Déterminant ZNIEFF - Vulnérable (VU) sur la liste rouge, priorité élevé	Rare

Tableau 3. Statuts de *L.vulgaris*

Ecologie et répartition communale :

Ce triton a été observé sur la commune au sein de deux boires durant les prospections de 2015. L'espèce n'était pas connue sur la commune dans les bases de données des associations naturalistes locales. Les données recueillies en 2015 viennent cependant en complément de celle mentionnant l'observation d'un individu dans le cadre d'une thèse (JOHANET, 2009). **En prenant en compte cette donnée, l'espèce est donc connue sur trois localités différentes de l'île de Chalennes.**

Le Triton ponctué n'est pas facilement détectable dans les boires (berges abruptes, herbiers d'hydrophytes, profondeur importante, ...). De ce fait, au premier passage, un seul individu a été observé. Au second, 22 individus ont été observés dans l'une d'elle, et 1 dans la seconde. Entre ces deux passages, les niveaux d'eau ont fortement baissé (plus d'1,5m), ce qui a amélioré grandement la détectabilité de l'espèce.

Une des étendues d'eau présente des surfaces d'herbiers aquatiques importantes, tandis que la seconde est fortement ombragée et les herbiers rares. La présence de poissons a seulement pu être notée dans l'une d'elles. Les deux boires abritent par contre de grands effectifs de Tritons palmés.

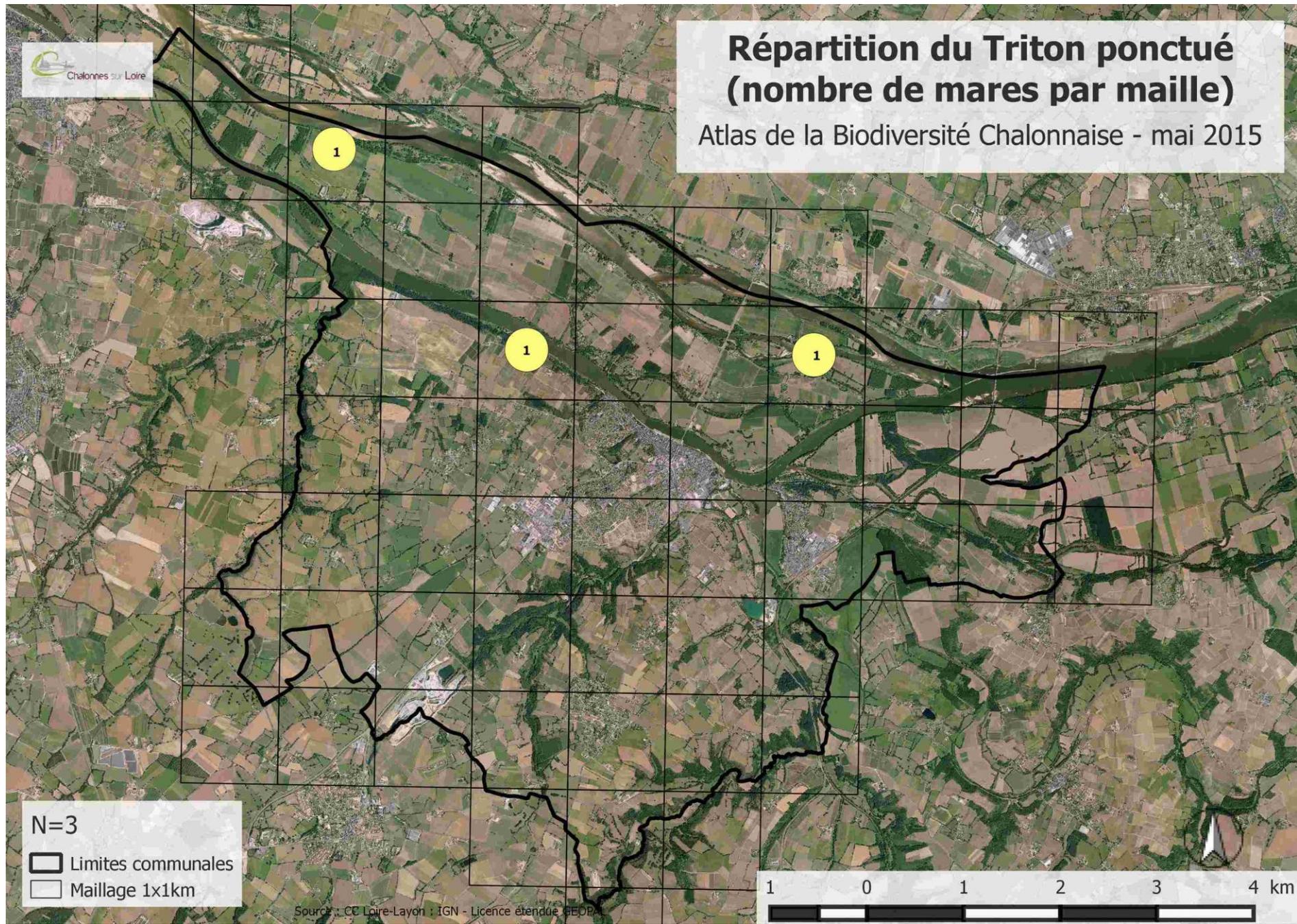
Les boires sont nombreuses sur l'île de Chalennes et seulement une douzaine sur la cinquantaine présente ont été inventoriées, ce qui laisse présager que le Triton ponctué est en réalité plus présent. Compte tenu du potentiel de la zone, des recherches complémentaires devraient être envisagées pour améliorer les connaissances sur l'espèce.

Les populations de Chalennes et ses environs semblent importantes pour l'établissement de connexions entre les populations angevines et celles des Mauges.

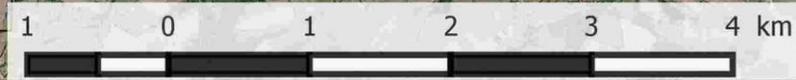


Répartition du Triton ponctué (nombre de mares par maille)

Atlas de la Biodiversité Chalonnaise - mai 2015



N=3
▭ Limites communales
▭ Maillage 1x1km



Source : CC Loire-Layon ; IGN - Licence étendue BEOP

La Salamandre tachetée, *Salamandra salamandra* (Linnaeus, 1758)

Caractéristiques :

Cette espèce terrestre peut mesurer jusqu'à 20cm. Elle se reconnaît facilement à l'état adulte avec son dos noir luisant et ses bandes jaunes à orangées. L'espèce est présente dans toute la France, avec plusieurs sous-espèces. Elle est liée aux forêts de feuillus fraîches et humides mais on la trouve aussi dans certaines zones bocagères.

En dehors de certaines conditions réunies, les adultes sont difficilement observables. Ce sont donc les larves qui permettent souvent d'attester de la présence de l'espèce. On les reconnaît notamment par les points clairs présents à l'insertion des pattes et à leur tête massive.



Figure 6. *S.salamandra* - hors site

Statuts			
Européen	National	Régional	Communal
-	Espèce protégée, article 3	Déterminante ZNIEFF - Préoccupation mineure (LC) sur la liste rouge	Peu fréquente

Tableau 4. Statuts de *S.salamandra*

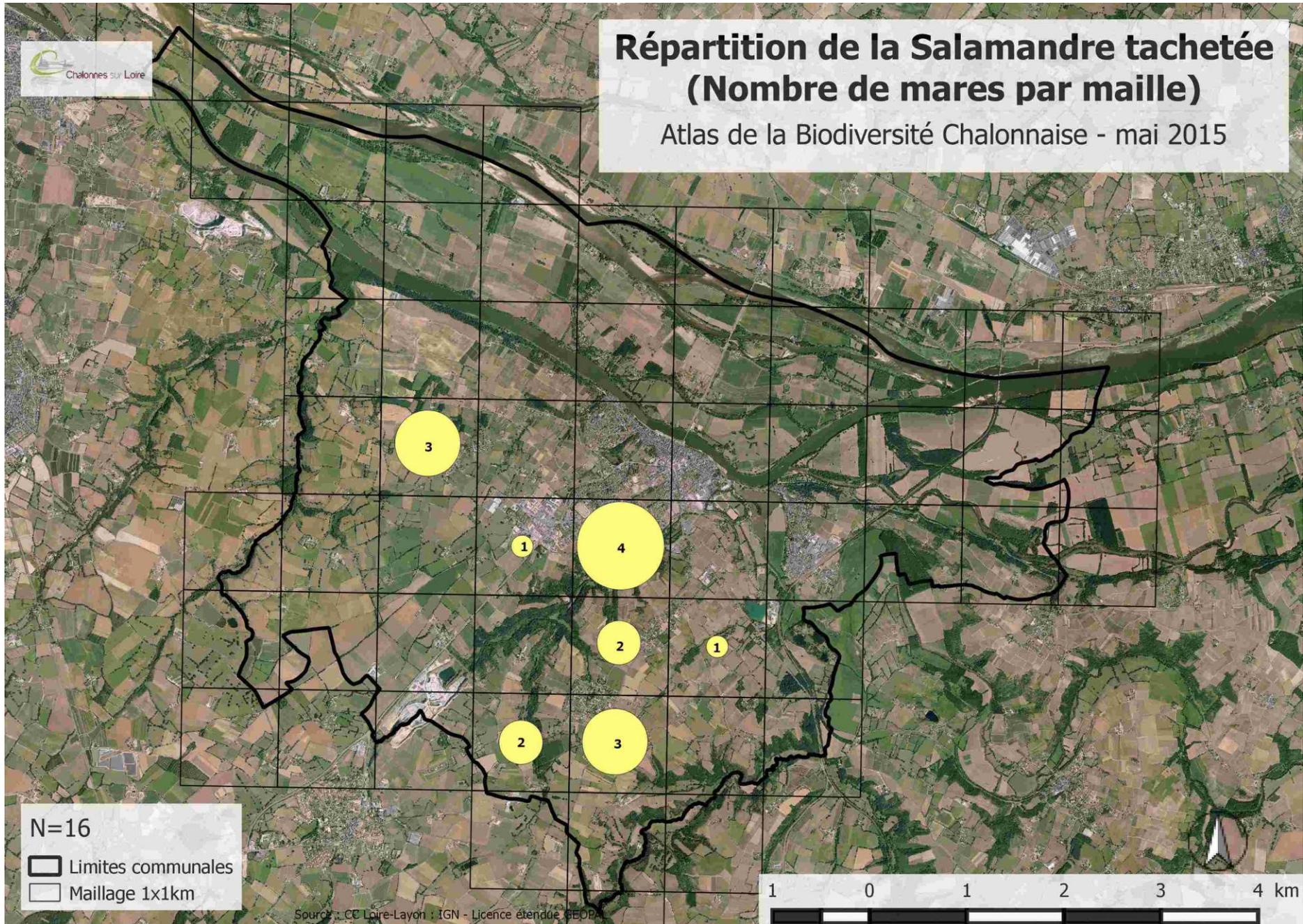
Ecologie et répartition communale :

L'espèce a été observée dans 16 mares de la commune. Ces dernières sont majoritairement des entités prairiales fermées par les ligneux et des mares en boisement. Les surfaces boisées sont peu présentes sur la commune et notamment dans les trois secteurs inventoriés (les boisements comme sur le bassin versant de l'Armangé sont peu humides – coteaux -, et le nombre de sites potentiels de reproduction restreint). L'essentiel de la population chalonnaise se concentre autour du bassin versant de l'Armangé.

D'après les résultats obtenus, l'espèce semble liée à l'ombrage des mares. La matrice paysagère « forêt de feuillus » est apparue liée à la présence de l'espèce (ce qui est logique vis-à-vis des connaissances sur son écologie). Une liaison entre l'absence de poissons et la présence de l'espèce a pu être établie. Les mares peu profondes, de petite taille, semblent plus fréquentées pour la reproduction. Ces conclusions ont également été faites à l'occasion d'autres études sur les amphibiens, comme dans les Deux-Sèvres (BOISSINOT, 2009) par exemple.

Répartition de la Salamandre tachetée (Nombre de mares par maille)

Atlas de la Biodiversité Chalonnaise - mai 2015



L'Alyte accoucheur, *Alytes obstetricans* (Laurenti, 1768)

Caractéristiques :

Ce petit crapaud mesure au maximum jusqu'à 5 cm. Sa peau est légèrement granuleuse avec parfois des pustules couleur rouille. Il a un iris doré et une pupille verticale. Les têtards atteignent une grande taille (jusqu'à 9 cm), ce qui est impressionnant quand on connaît celle très modeste de l'adulte.

C'est une espèce anthropophile qui évite les zones inondables. On le trouve dans toute la France. Les mâles peuvent chanter assez loin des points d'eau (jusqu'à 500m). L'une des particularités de l'espèce est le fait que ce soit le mâle qui porte les œufs. Il a donc besoin de l'eau seulement pour y déposer les têtards, une fois le développement embryonnaire terminée.



Figure 7. *A.obstetricans* - hors commune

Statuts			
Européen	National	Régional	Communal
Espèce protégée (An IV de la DHFF)	Espèce protégée, article 2	Déterminante ZNIEFF - Préoccupation mineure (LC) sur la liste rouge, priorité faible	Rare et localisée

Tableau 5. Statuts d'*A.obstetricans*

Ecologie et répartition communale :

L'espèce est connue sur un peu plus d'une dizaine de sites sur la commune. Les deux noyaux de populations les plus importants se situent sur la zone d'activité de l'Eperonnerie et le village de la Bourgonnière. Sur ce dernier ce sont 3-4 stations qui sont suivies depuis 3 ans par un naturaliste local (J-P RICHOU, comm.pers).

Toutes les détections ont été effectuées à l'écoute. Aucun lien n'a pu être mis en avant entre les variables descriptives des mares et la présence de l'espèce. Cependant, les observations ont généralement été effectuées dans des mares de village/agrément à proximité des zones fortement anthropisées.

La réserve incendie (M162) de la zone d'activité de l'Eperonnerie semble jouer un grand rôle dans la présence de l'Alyte sur ce secteur de la commune. Un nombre important de têtards a été observé durant les prospections et plusieurs mâles entendus dans le secteur.

Aucun contact de l'espèce n'a pu être noté sur l'île de Chalennes. Il est cependant prématuré de conclure à une absence de l'espèce, même si celle-ci est très probable.

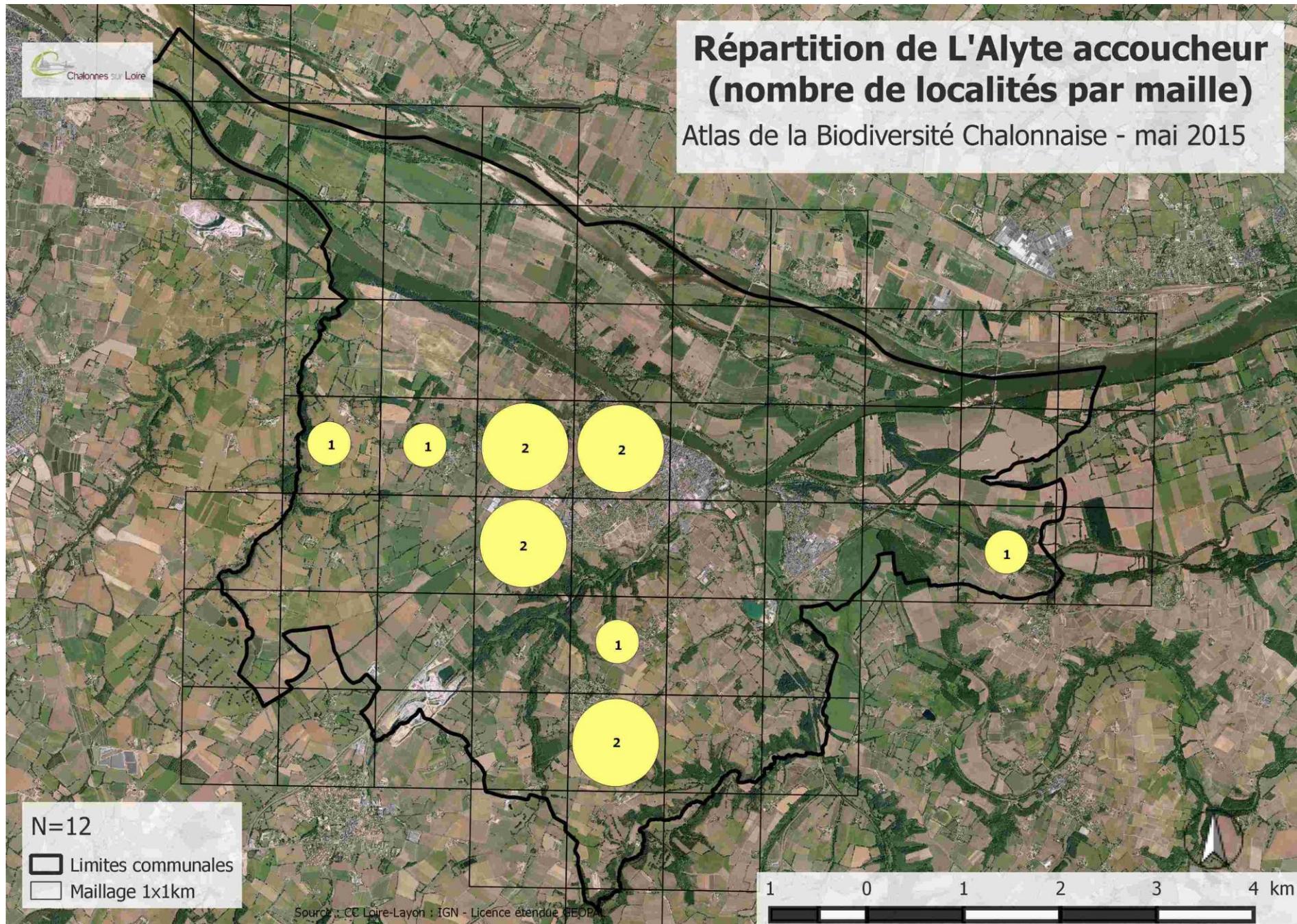


Figure 8. Mâle d'Alyte avec ses œufs



Répartition de L'Alyte accoucheur (nombre de localités par maille)

Atlas de la Biodiversité Chalonnaise - mai 2015



N=12
▭ Limites communales
▭ Maillage 1x1km

Source : CC Loire-Lyon ; IGN - Licence étendue GEOP



Le Pélodyte ponctué, *Pelodytes punctatus* (Daudin, 1803)

Caractéristiques :

C'est une petite espèce svelte aux yeux proéminents qui mesure jusqu'à 4,5 cm pour les plus grandes femelles. On dit souvent que son œil a la forme d'une goutte d'eau à l'envers. Sa détection se fait dans la grande majorité des cas par l'écoute de son chant. On le retrouve sur presque tout le territoire français.

Il semble apprécier les grandes vallées alluviales comme celle de la Loire et peut se contenter de zones temporaires pour se reproduire. Aujourd'hui, on constate que l'espèce régresse en contexte alluvial (EGGERT, 2012 *in* Synthèse bibliographique sur le Pélodyte ponctué dans le cadre de la Trame Verte et Bleue).



Figure 9. *P.punctatus* - M192

Statuts			
Européen	National	Régional	Communal
-	Espèce protégée, article 3 – Cohérence TVB	Déterminant ZNIEFF - Préoccupation mineure (LC) sur la liste rouge, priorité élevée	Peu fréquente

Tableau 6. Statuts de *P.punctatus*

Ecologie et répartition communale :

L'espèce a été détectée dans 21 points d'eau. C'est l'écoute à proximité des mares qui a permis la meilleure détection de l'espèce (même si dans certains points d'eau, l'espèce a seulement été observée à vue). Des observations ont été faites tout au long des prospections mais la majorité d'entre elles l'ont été au premier passage.

L'espèce est connue pour fréquenter surtout les milieux ouverts avec ou sans îlots de végétation buissonnante et arborée (ACEMAV, 2003 ; Richter-Boix *et al.*, 2007). Toutefois, en contexte alluvial, sa présence est souvent associée à la présence de boisements qui peuvent constituer un milieu propice à l'hibernation (ACEMAV, 2003). Sur le territoire communal, on peut distinguer deux « noyaux » de population : le premier sur l'île et le second sur « le plateau »

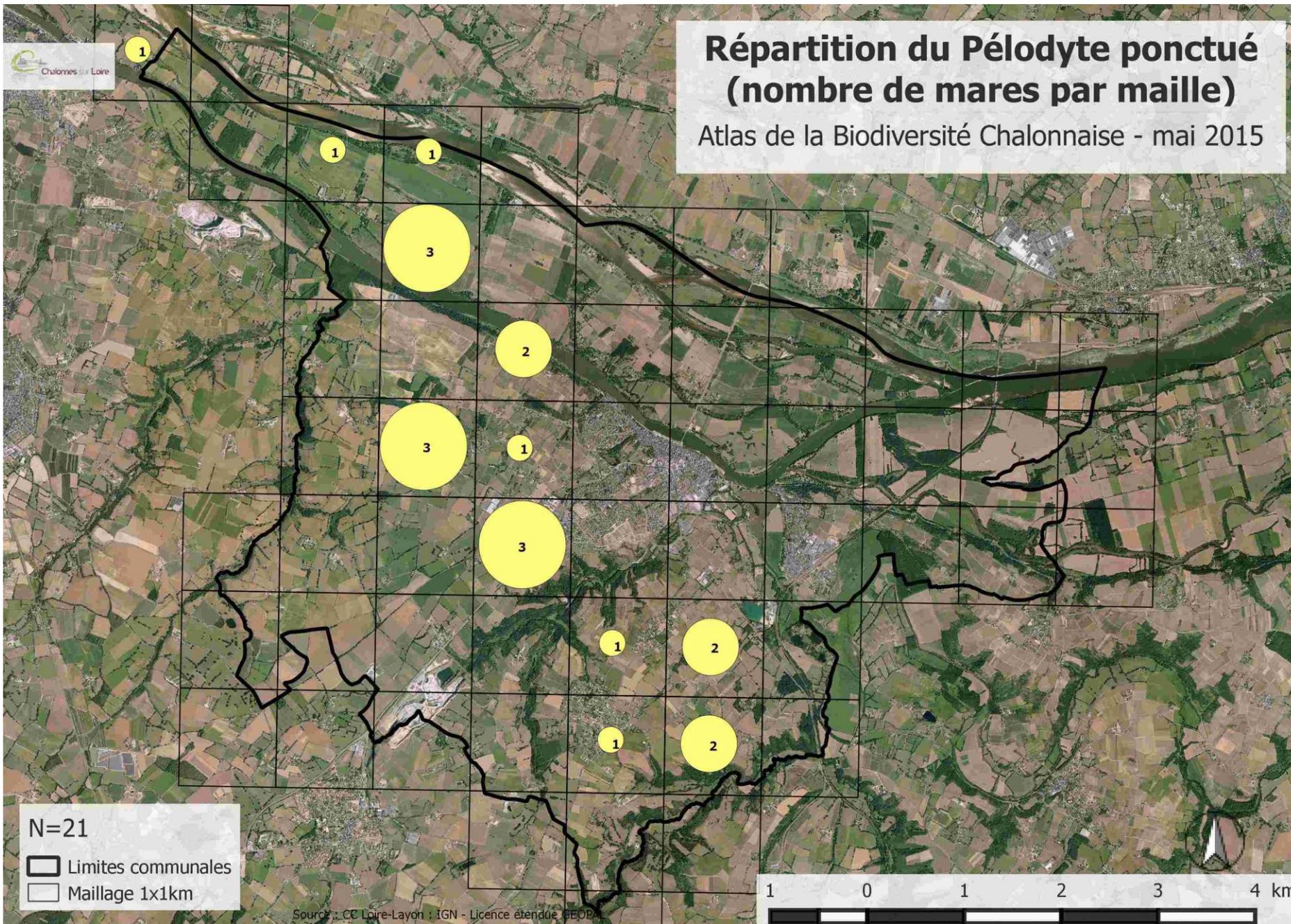
de la commune. La répartition sur ce dernier est beaucoup plus éparse que celle de l'île. En effet, la grande majorité des boires inventoriées sont fréquentées par l'espèce. Le lien avec ce type de mares a pu être établi statistiquement.

A Chalennes, l'espèce semble liée à la présence de berges en pentes douces, de grande taille et non turbides (caractéristiques retrouvées dans la majorité des points d'eau de l'île). Les boires subissent de grandes variations de niveaux d'eau et certaines d'entre elles sont temporaires. Cette caractéristique semble adaptée à l'écologie de l'espèce, Elle permettrait en effet de limiter la compétition entre les espèces (ACEMAV, 2003 ; Morand & Joly, 1995).

Le Pélodyte a souvent été observé en présence de la Rainette, ce qui confirme les informations issues de la bibliographie (Morand & Joly, 1995). Ces deux espèces avec le Triton ponctué et la Grenouille verte, semblent former le cortège caractéristique des boires chalonnaises.

Le Pélodyte ponctué est très concerné par les problématiques de gestion, notamment celles qui marquent l'évolution des pratiques agricoles et qui tendent à l'élimination des fossés et des mares (ACEMAV, 2003). L'intensification de l'utilisation des paysages ressort comme la plus grande influence négative sur la présence de Pélodyte ponctué (BEJA & ALCAZAR, 2005). En effet, alors que le curage régulier des mares est une action positive pour le Pélodyte ponctué, l'introduction de prédateurs (poissons, écrevisses, ...) et le comblement des mares ou leur transformation en réservoirs sont des actions très négatives pour cette espèce (BEJA & ALCAZAR, 2005 ; GUYETANT & GENIEZ IN LESCURE & DE MASSARY, 2012). L'ensemble de ces exigences et les capacités de dispersions du Pélodyte renforcent la pertinence du choix de cette espèce pour la cohérence Trame Verte et Bleue au niveau national.

D'après la bibliographie il est signalé que la température de l'air doit être au moins de 4°C pour être favorable à la reproduction de l'espèce. Une prospection informelle pour le repérage début mars a cependant permis d'entendre chanter l'espèce par une température de l'air proche de 0°C. Ce constat est également effectué régulièrement en Loire-Atlantique (D.Monfot, comm.pers)



La Crapaud épineux, *Bufo spinosus* (Daudin, 1803)

Caractéristiques :

C'est le plus gros des anoues présents sur la commune. Il peut mesurer jusqu'à 9cm pour les mâles et 11cm pour les femelles. Sa pupille est horizontale et son iris orangé. Sa peau est fortement verruqueuse.

On peut l'observer au sud d'une diagonale reliant grossièrement la Haute Normandie au département du Rhône. Il est connu pour être peu exigeant et très ubiquiste, tant pour son habitat terrestre que pour sa reproduction. Il n'est pas dérangé par la présence de poissons (ses têtards sécrètent en effet une substance répulsive et se déplacent en bancs ce qui limite la prédation).



Figure 10. *B.spinusus* – M62

Statuts			
Européen	National	Régional	Communal
-	Espèce protégée, article 3	Préoccupation mineure (LC) sur la liste rouge	Assez commun

Tableau 7. Statuts de *B.spinusus*

Ecologie et répartition :

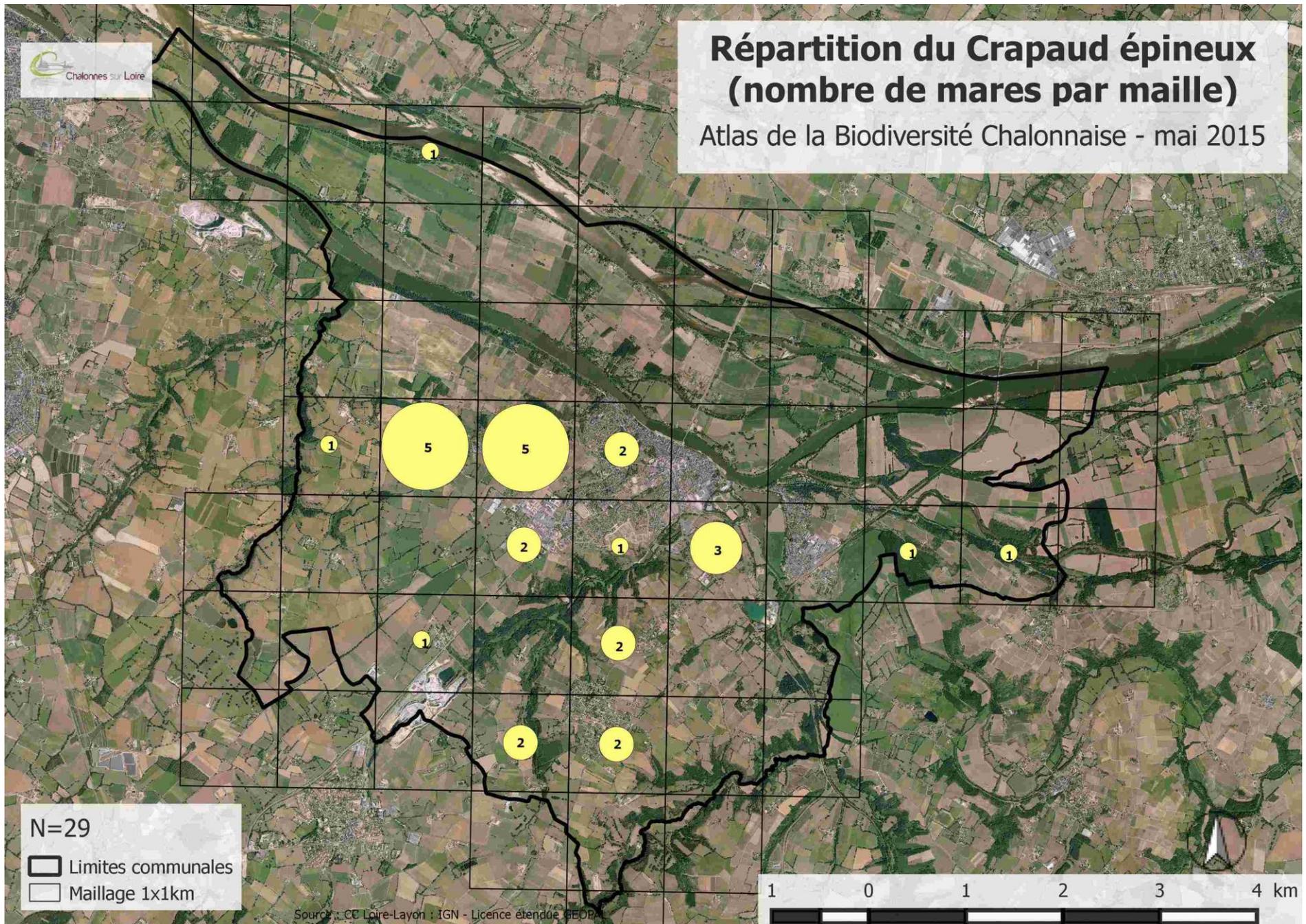
Il a pu être observé dans 29 points d'eau sur la commune. Le village de la Guinière semble abriter la plus grosse population de l'espèce. Les détections ont principalement été réalisées lors du premier passage sur les sites. **Le Crapaud épineux fréquente surtout les mares de villages et d'agrément de la commune. Les entités dans lesquelles on le retrouve sont souvent de grande taille, d'une profondeur supérieure à 1 mètre, à berges abruptes, à faible ombrage, souvent empoissonnées.** D'autres études ont montré que la présence de l'espèce était positivement liée aux proportions d'espaces boisés dans un rayon de 1250 mètres. Il en est de même pour le réseau hydrographique (petits cours d'eau, fossés). L'abondance de l'espèce semble aussi liée à la présence d'un réseau de mares dense (BOISSINOT, 2009)

Globalement, il est souvent observé en présence de la Grenouille verte. Il est présent sur toute la commune mais la population semble plus fragile sur l'île de Chalennes. L'espèce n'y a effet été contactée que dans une seule boire.



Répartition du Crapaud épineux (nombre de mares par maille)

Atlas de la Biodiversité Chalonnaise - mai 2015



N=29

- Limites communales
- Maillage 1x1km

Source : CC Loire-Layon ; IGN - Licence étendue BEOP

1 0 1 2 3 4 km

La Grenouille verte, *Pelophylax sp.*

Caractéristiques :

Le complexe des grenouilles vertes n'a pas été différencié au cours des inventaires. Cependant d'après les chants entendus et la taille de certains individus, *Pelophylax ridibundus* semble bien présente sur la commune.

Les Grenouilles vertes sont de tailles et de couleurs très variables qui peuvent aller du vert clair au marron. Ce sont des espèces très ubiquistes qui peuvent être retrouvées potentiellement dans tous les habitats aquatiques. Elles ont la particularité d'hiverner souvent dans le fond des mares.



Figure 11. *R. ridibundus* - M130

Statuts			
Européen	National	Régional	Communal
-	Espèce réglementée, article 5	Préoccupation mineure (LC) sur la liste rouge si on ne prend pas en compte <i>P. lessonae</i>	Très commune

Tableau 8. Statuts de *Pelophylax sp.*

Ecologie et répartition communale :

Ce taxon est le plus commun à Chalennes. Il a été observé dans 96 mares au cours des inventaires menées en 2015. Sa probabilité d'occupation des sites est de l'ordre de 85% et sa détectabilité de l'ordre de 80%.

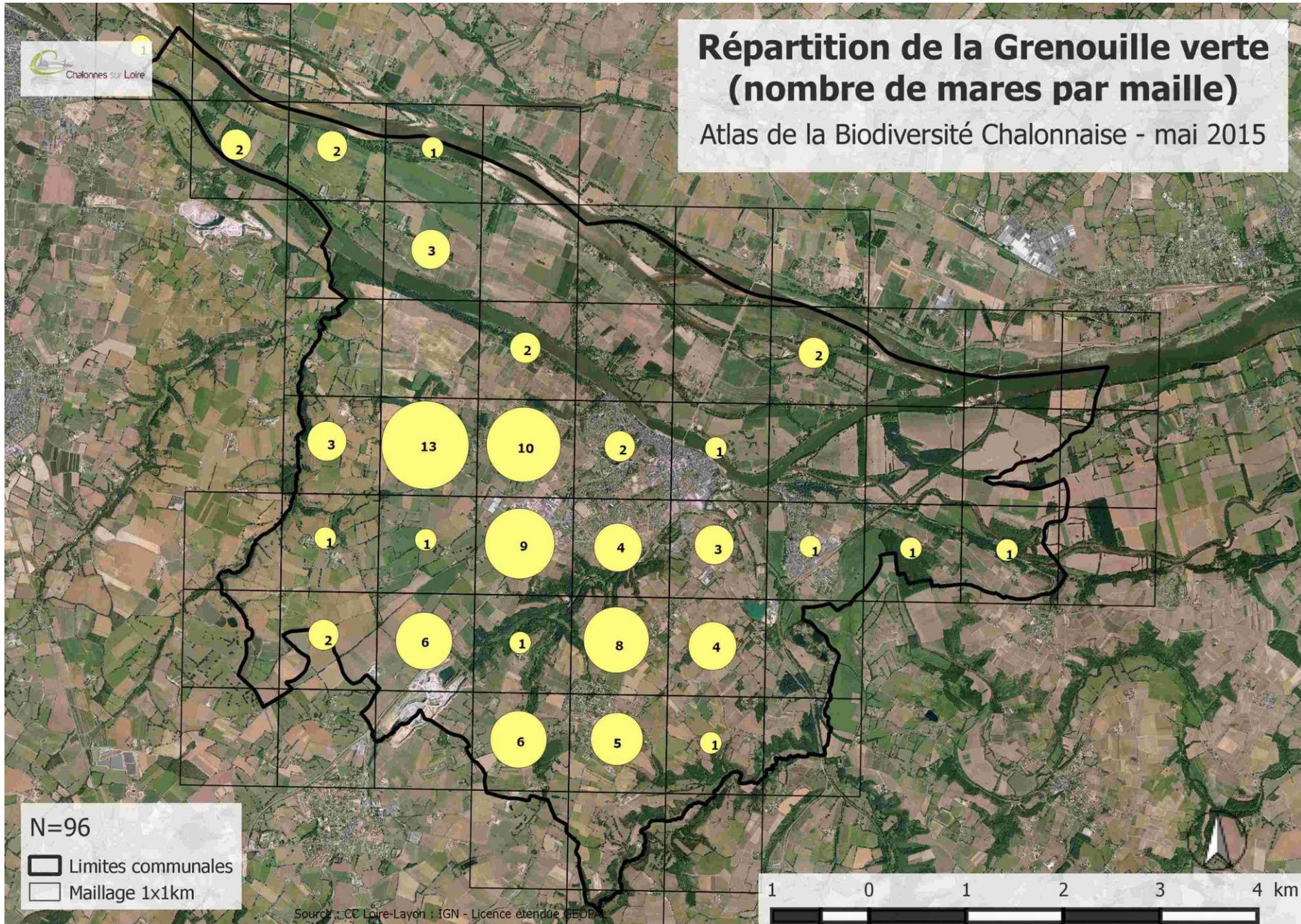
Dans les mares, le taxon est souvent détecté à vue en début de saison (mars) puis au chant durant la suite des inventaires. Il est difficile de dénombrer le nombre d'individus au chant, les comptages ont donc été effectués à la lampe.

Pelophylax sp. fréquente particulièrement les mares de village/agrément, les mares prairiales ouvertes et les boires. On le retrouve souvent dans les mares empoisonnées et fréquente régulièrement les mares dont la profondeur excède 1 mètre et de grande taille et semble aussi apprécier les mares peu ombragées et peu embroussaillées.

Le taxon n'est pas seulement observé dans les mares, et on le retrouve régulièrement sur les bords des cours d'eau (les prairies inondables du Layon semblent particulièrement fréquentées).

Répartition de la Grenouille verte (nombre de mares par maille)

Atlas de la Biodiversité Chalonnaise - mai 2015



N=96

▬ Limites communales
▭ Maillage 1x1km

La Grenouille agile, *Rana dalmatina* (Fitzinger in Bonaparte, 1838)

Caractéristiques :

Cette grenouille brune et élancée possède de très longues pattes arrière, son museau est pointu et allongé. Son ventre est très clair. Les pontes sont des amas globuleux accrochés à la végétation.

En France, on la retrouve sur une grande partie du territoire, c'est une espèce de plaine qui affectionne les mosaïques de milieux dans lesquelles on retrouve des prairies et des bois. Elle peut parcourir de grandes distances pour rejoindre son site de reproduction. En dehors de la période de reproduction, cette espèce terrestre fréquente les bois et les prairies.



Figure 12. *R.dalmatina* - M130

Statuts			
Européen	National	Régional	Communal
Espèce protégée (AnIV de la DHFF)	Espèce protégée, article 2	Préoccupation mineure (LC) sur la liste rouge	Très commune

Tableau 9. Statuts *R.dalmatina*

Ecologie et répartition communale :

Elle a été observée dans 79 mares sur la commune, ce qui fait d'elle une espèce très commune et répartie de façon homogène sur le territoire communal. Elle semble cependant moins présente sur l'île de Chalennes. De nombreuses mares sont fréquentées au sud de la zone d'activité de l'Eperonnerie (secteur de la commune avec la plus grande densité de mares).

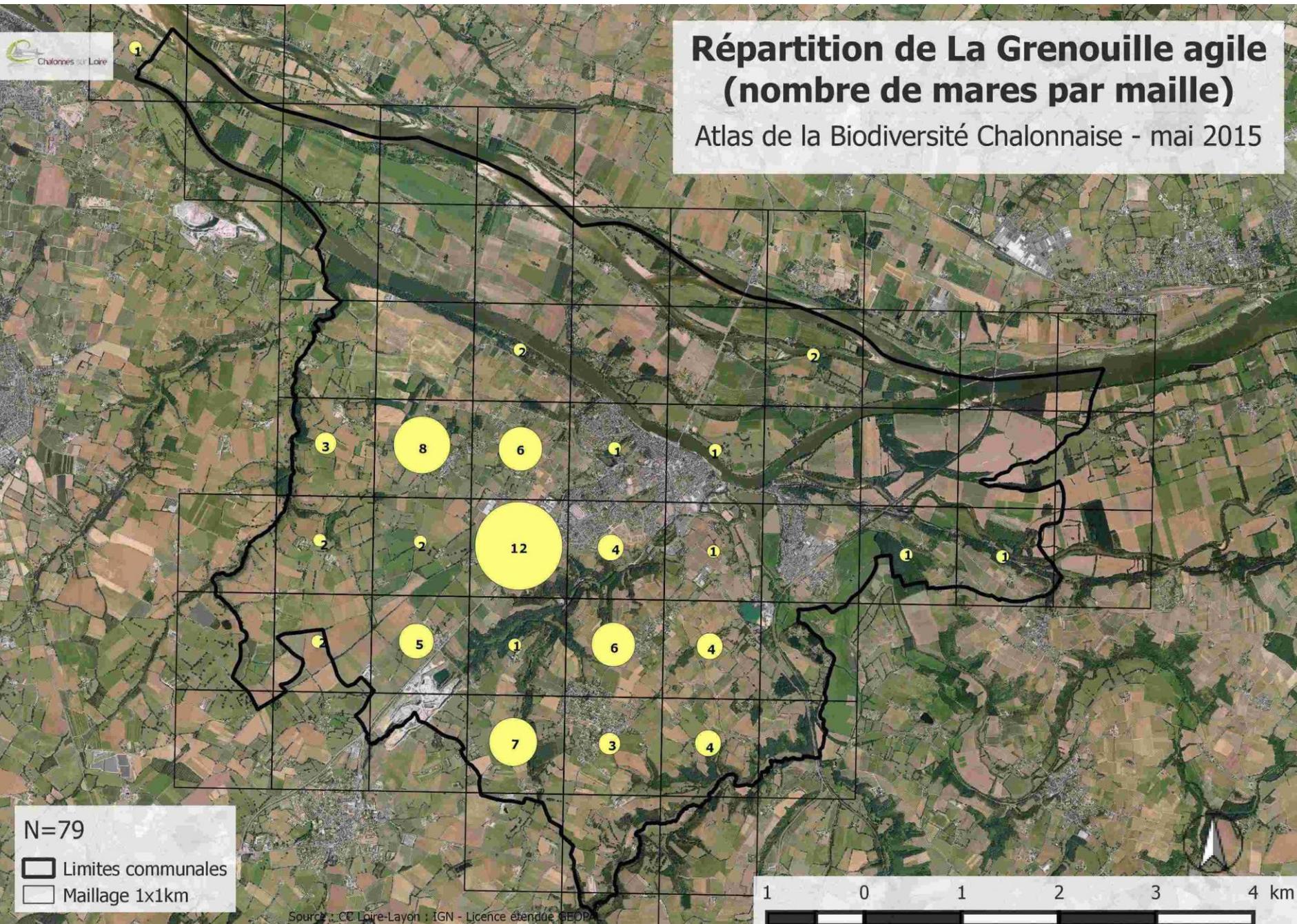
Les observations ont été effectuées en grande majorité lors de premier passage. Les pontes constituent un bon moyen de détecter l'espèce durant le mois de mars.

Cette grenouille fréquente surtout les mares prairiales, qu'elles soient ouvertes ou fermées. On la retrouve aussi souvent dans les mares de village/agrément mais en effectifs inférieurs par rapport aux mares prairiales.

Aucun lien entre les caractéristiques des mares et sa présence n'a pu être mise en évidence à Chalennes. Cependant, d'autres études ont montré que l'espèce appréciait les berges en pentes douces ainsi qu'un fort recouvrement en hélophytes et hydrophytes des pièces d'eau (NORMAND, 2009). Une matrice paysagère prairiale semble primordiale au maintien de l'espèce (BOISSINOT, 2009).

Répartition de La Grenouille agile (nombre de mares par maille)

Atlas de la Biodiversité Chalonnaise - mai 2015



N=79
Limites communales
Maillage 1x1km

La Rainette verte, *Hyla arborea* (Linnaeus, 1758)

Caractéristiques :

Cette petite grenouille verte vif avec ses ventouses aux pattes est la seule espèce de ce genre présente sur le territoire. Elle mesure entre 3 et 5cm.

On peut l'observer dans les deux tiers nord de la France. Elle apprécie les mosaïques d'habitats en phase terrestre et les eaux stagnantes bien ensoleillées aux herbiers aquatiques importants pour sa reproduction.



Figure 13. *H.arborea* - hors site

Statut			
Européen	National	Régional	Communal
Espèce protégée (An IV de la DHFF)	Espèce protégée, article 2	Préoccupation mineure (LC) sur la liste rouge	Rare et localisée

Tableau 10. Statuts de *H.arborea*

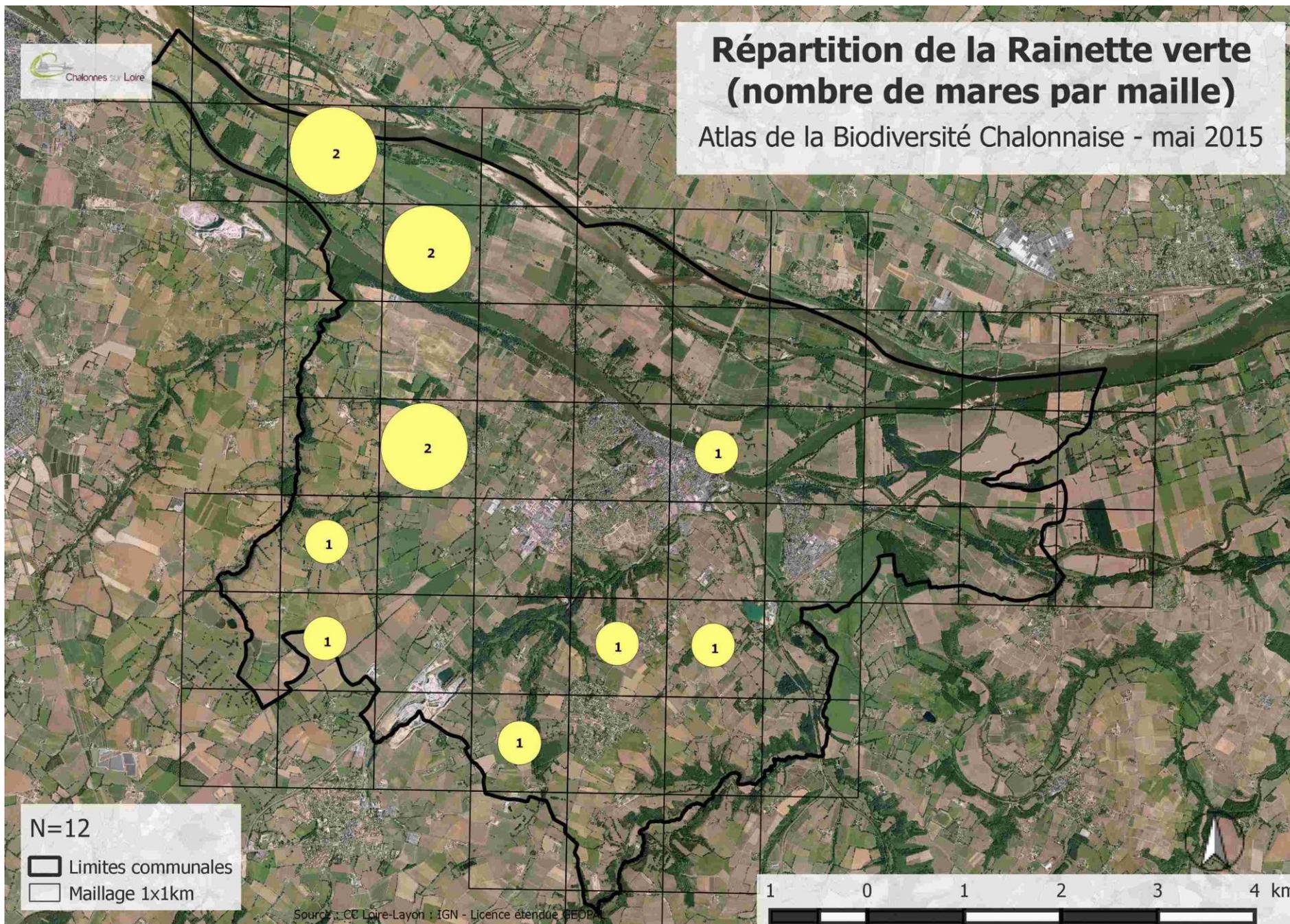
Ecologie et répartition communale :

Elle a été observée et/ou entendue dans 12 mares sur la commune. C'est le deuxième passage qui a permis de collecter les données sur l'espèce. **Elle est présente dans des matrices paysagères hétérogènes mais fréquente particulièrement les mares de grande taille dont le recouvrement en herbiers d'hydrophytes est important. Elle semble plus abondante et plus régulière sur l'île de Chalennes que sur le reste de la commune.** D'après les données recueillies, elle est souvent retrouvée dans des mares où le Pélodyte ponctué et dans la moindre mesure le Triton ponctué sont présents.

La taille des mares est une variable qui paraît importante pour l'espèce (BOISSINOT, 2009). Les routes peuvent avoir un impact négatif sur la présence de l'espèce tandis qu'un réseau dense de mares va l'influencer positivement. Des études ont également montré que l'espèce est liée aux grandes parcelles de prairies. Cette dernière observation a été notée de façon empirique à Chalennes.

Répartition de la Rainette verte (nombre de mares par maille)

Atlas de la Biodiversité Chalonnaise - mai 2015



Le Xénope lisse, *Xenopus laevis* (Daudin, 1803)

Caractéristiques :

C'est une espèce très reconnaissable : forme aplatie, yeux dorsaux, pattes arrière palmées avec des griffes,... . Il peut mesurer jusqu'à 9cm pour les mâles et 11cm pour les femelles. Sa peau lisse et visqueuse le rend presque insaisissable.

Originnaire d'Afrique, cette espèce a été utilisée en laboratoire au cours du 20^e siècle, c'est suite à des relâchés dans le milieu naturel durant les années 1990, que l'espèce a commencé à coloniser le bassin versant de la Loire. Chalonnes-sur-Loire constitue aujourd'hui le point le plus au Nord de l'aire de répartition connue de l'espèce.

Des études sont aujourd'hui menées pour mieux cerner l'impact de l'espèce sur la faune locale.



Figure 14. *X.laevis* - hors site

Statut			
Européen	National	Régional	Communal
-	Espèce exotique envahissante	-	Rare et localisée

Tableau 11. Statuts de *X.laevis*

Ecologie et répartition communale :

Découvert en 2013 sur la commune par l'observation d'un cadavre au bord du Layon, ce constat laisse présager une possible colonisation du territoire chalon nais. C'est en 2015 au cours des prospections réalisées que la reproduction fut avérée sur la commune par la découverte d'une cinquantaine d'individus dans une réserve incendie, puis dans un second temps dans une mare forestière au cœur du bassin versant de l'Armangé. **L'espèce semble utiliser ce cours d'eau pour coloniser ce bassin versant.** Elle a été observée en compagnie du Triton crêté, Triton palmé, Grenouille Agile, Grenouille verte et Crapaud épineux. Les effectifs de certaines de ces espèces sont conséquents d'après les observations faites en 2015. L'évolution des deux mares est donc à surveiller.

Sur l'île de Chalonnes, aucun individu n'a été observé mais il est très probable que l'espèce s'y trouve. Deux observations douteuses ont été effectuées dans deux boires différentes sans pouvoir confirmer la présence de l'espèce après les deux passages.



Répartition du Xénope lisse (nombre de mares par maille)

Atlas de la Biodiversité Chalonnaise - mai 2015

